

Communiqué de Presse

VILLE DE VICHY Inscriptions sur les listes électorales

Pour pouvoir voter aux élections présidentielles et législatives en 2012, vous devez être inscrits sur les listes électorales*. Pour ce faire, présentez-vous personnellement au Service Populations de la mairie de VICHY (*rez-de-chaussée*) **avant le 31 décembre 2011.**

**Le service est ouvert les lundi, mercredi et vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h,
les mardi et jeudi, de 8 h 30 à 17 h (*journées continues*)**

☛ **Exceptionnellement, une permanence électorale sera mise en place le samedi 31 décembre de 9h à 12h et de 14h à 17h**

Pièces à fournir :

- une **pièce d'identité** (CNI ou Passeport) en cours de validité
- un **justificatif de domicile** récent à votre nom (*quittance EDF, GDF, loyer, téléphone fixe, avis d'imposition sur les revenus...*)

Pour obtenir des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le Service Population au 04 70 30 17 22 ou vous connecter sur le site de la Ville de Vichy : <http://www.ville-vichy.fr/etat-civil-elections-vichy.htm>

☛ Vous pouvez également vous inscrire sur les listes électorales par Internet.

Il suffit de :

- créer un compte personnel sur mon.service-public.fr
- scanner un titre d'identité et un justificatif de domicile
- se connecter à <https://mdel.mon.service-public.fr/inscription-listes-electorales.html>
- suivre les instructions et remplir les champs demandés

* *Les jeunes qui auront 18 ans avant le 29 février 2011 **et** qui viennent d'arriver à Vichy doivent également s'inscrire avant le 31 décembre.*